

Déclaration Jean-Martin FOLZ – Président du comité Spécial

Mercredi 30 janvier 2008

Le Conseil d'administration de la Société Générale s'est réuni ce mercredi 30 janvier. Il a décidé de constituer un comité spécial d'administrateurs indépendants : Jean AZÉMA, Antoine JEANCOURT-GALIGNANI et Jean-Martin FOLZ. Je préside ce comité et c'est à ce titre que je m'exprime.

Ce comité s'assure que l'enquête indépendante qui démarre est bien complète, est conduite conformément aux normes d'audit, que les mécanismes de la fraude sont éclaircis et toutes les conséquences en sont tirées ; il veille à ce que l'information diffusée par la banque rende compte fidèlement des constatations des investigations.

Ce comité s'assure que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

A ce titre, je voudrais revenir sur la situation des mandataires sociaux.

Le Président Daniel BOUTON et le Directeur général délégué Philippe CITERNE ont pris dès le début de cette crise leurs responsabilités : ils ont présenté leur démission au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a lui aussi pris ses responsabilités : il a demandé à l'unanimité à Daniel BOUTON et à Philippe CITERNE de poursuivre leur mission ; Aujourd'hui, il leur a confirmé sa confiance.

Je reprendrai la parole au nom du comité spécial en fonction du déroulement de notre enquête et en tout état de cause après le Conseil d'administration du 20 février.

Je vous remercie.